

Rapport d'orientations Budgétaires 2022



PREAMBULE

Depuis la loi “Administration Territoriale de la République” (ATR) du 6 février 1992, la tenue d’un débat d’orientations budgétaires s’impose dans les collectivités dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget primitif. L’article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1 et L 2313-1 du CGCT dans le but d’améliorer la transparence au sein de l’assemblée délibérante, l’information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants.

Le DOB s’effectue sur la base d’un rapport élaboré par le Président sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), précisant les hypothèses d’évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l’EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l’exercice,
- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les NBI, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- La durée effective du travail,
- L’évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l’exercice (gestion prévisionnelle des emplois et des ressources).

Il fait l’objet d’une délibération mais n’a pas de caractère décisionnel.

Ce rapport, support d’introduction au débat d’orientations du budget 2022 présentera :

- Une rétrospective budgétaire 2017-2021,
- Les perspectives pour l’année 2022.

SOMMAIRE

Le projet de loi de finances 2022

1

- Contexte général de la loi de Finances
- Contexte Macro-économique
- La dotation globale de fonctionnement

La CC IDL

2

- Rappel historique
- Organisation administrative
- Compétences
- Travaux de la CLECT

Budget principal : section de fonctionnement

3

- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Résultat de clôture
- Projection financière Fiscalité et Dotations
- Charges de personnel : état des lieux et orientations budgétaires

Budget principal : section d'investissement

4

- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement
- Structure et gestion de la dette
- Restes à réaliser 2021
- Orientations budgétaires 2022

Budgets annexes

5

- Clôture 2021
- Dette
- Orientations budgétaires 2022



La Loi de Finances 2022

- Contexte général de la loi de Finances
- Contexte Macro-économique
- La dotation globale de fonctionnement

Contexte général de la loi de finances 2022

Evolution du PIB

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde.

L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé. Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

	2018	2019	2020	2021p	2022p
Deficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,1%	5,0%
Dettes publiques (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,8%	4,0%

Sources : PLF 2020

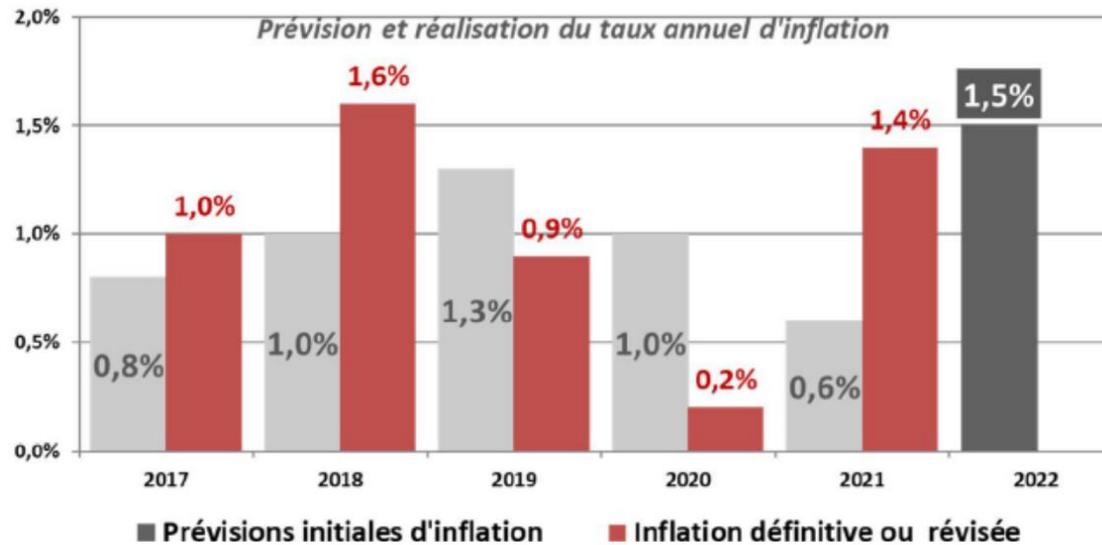
Contexte macro-économique

- **Taux de croissance du PIB (en volume)**

- +6,25 % en 2021 contre -8 % en 2020, contre 1,5 % en 2019, 1,8 % en 2018
- +4 % en 2022

- **Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)**

- 1,5 % en 2021, contre 0,5 % en 2020, 1,1 % en 2019 et 1,8 % en 2018
- **1,5 % en 2022**
- Revalorisation des valeurs locatives en 2022 : + 3,4 % (évolution en glissement annuel de l'IPCH constatée fin novembre 2021)



Loi de finances 2022 - DGF

La Dotation Globale de Fonctionnement :

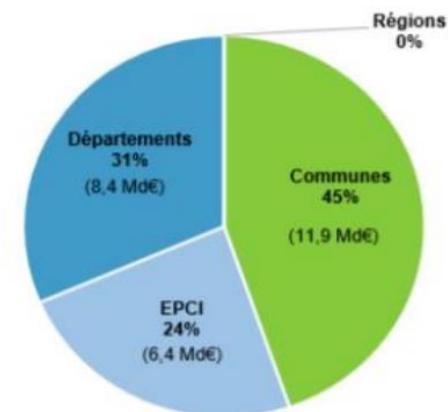
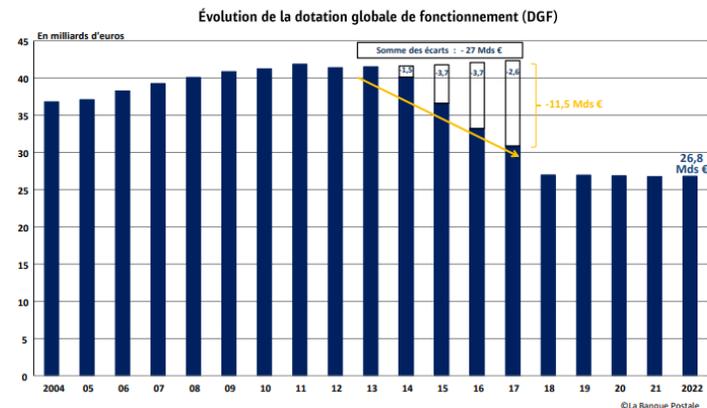
L'élaboration du budget primitif 2022 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 26.8 milliards d'euros malgré le contexte économique lié à la crise du COVID 19.

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées financièrement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches financièrement au regard notamment de la fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées financièrement. La loi de Finances a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore (c'est annuellement le cas depuis 2015).

Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement



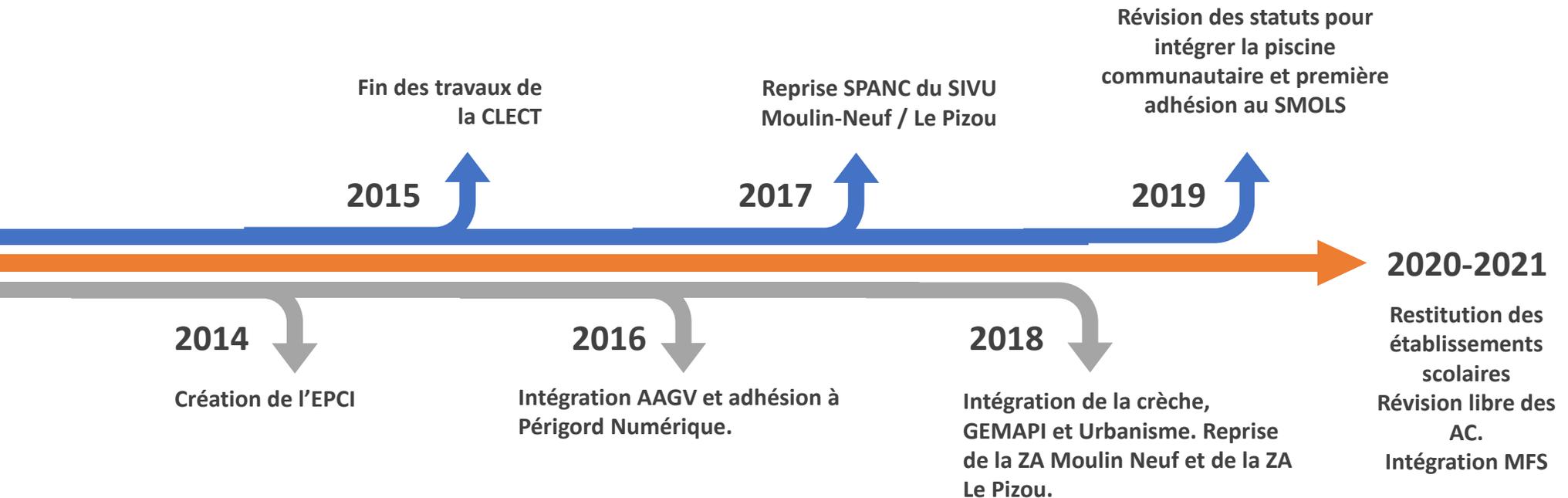


La CC ISLE DOUBLE LANDAIS

- Rappel historique
- Organisation administrative
- Compétences
- Travaux de la CLECT

Historique

Communauté de communes ISLE DOUBLE LANDAIS



Organisation administrative

La Communauté de Communes Isle Double Landais a été créée par un arrêté préfectoral en date du 27 mai 2013 et regroupe 9 communes : les communes d'Echourgnac, Eygurande Gardedeuilh, le Pizou, Ménesplet, Montpon, Moulin Neuf, St Barthélémy de Bellegarde, St Martial d'Artenset et St Sauveur Lalande.

Cette dernière a été constituée au 1er janvier 2014 à la suite de la fusion de deux communautés de communes existantes, à savoir, la communauté de communes de Basse Vallée de l'Isle et celle d'Isle et Double.

Aujourd'hui, le territoire communautaire de 235.95 km² accueille une population d'environ 12 000 habitants.

La collectivité est administrée par un conseil communautaire regroupant 28 délégués dont 8 Vice-Présidents ayant reçu chacun délégation du Président dans les différents domaines de compétences de la communauté de communes.

La communauté de communes dispose d'un effectif de 113 agents organisé par pôle selon la façon suivante :

- un pôle « ressources » administratif et financier,
- un pôle enfance et jeunesse,
- un pôle développement économique et tourisme,
- un pôle aire d'accueil des gens du voyage,
- un pôle aménagement, patrimoine et environnement,
- un pôle technique,
- un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).



Les compétences de la CC IDL



Obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° de II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.



Optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Création et gestion d'un espace France Services



Facultatives

- Politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse d'intérêt communautaire ;
- L'aménagement, le développement, l'entretien et la gestion des sites touristiques d'intérêt communautaire ;
- Aménagement et entretien des cours d'eau du territoire ;
- Assainissement : Contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC) ;
- Aménagement numérique : aménagement numérique ainsi qu'il résulte de l'article L.1425-1 du CGCT ;
- Maison de santé pluridisciplinaire : Maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Montpon-Ménestérol ;
- Caserne de gendarmerie : caserne de gendarmerie à Montpon-Ménestérol dans le cadre d'une convention avec la direction générale de la gendarmerie nationale.

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique adoptée le 19 décembre 2019, transforme les compétences optionnelles et facultatives en **compétences supplémentaires**.

La CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le rôle de la CLECT :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

La mise en place d'une CLECT est directement liée au statut de la fiscalité professionnelle unique. Elle est instituée de droit et se réunit dès lors qu'une ou plusieurs communes sont conduites à transférer une compétence ou lorsqu'une communauté souhaite restituer aux communes une compétence. La CLECT est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, et ceci quel que soit le montant des charges à transférer. La mission de la CLECT est double. Elle est chargée :

- de l'évaluation des charges transférées (collecte et validation des données, calcul du coût net des transferts,...)
- de la rédaction d'un rapport qui sera soumis pour validation aux communes et pour information au conseil communautaire qui, lui, notifiera le montant des attributions de compensation (AC) découlant des travaux de la CLECT.

Les dispositions légales du calcul des charges :

Les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement sont évaluées d'après leur coût réel tel qu'il est constaté lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou dans les comptes administratifs des exercices avant transfert. La période de référence est déterminée par la CLECT. Utiliser les données issues du compte administratif présente l'avantage de pouvoir s'appuyer sur des crédits consommés et non sur des crédits ouverts (comme c'est le cas dans un budget). Dans la pratique, la période de recensement des données se situe entre un à trois exercices. Un lissage trisannuel des données limite l'impact des montants irréguliers d'une année à l'autre.

L'article 1609 nonies C du code général des impôts impose que les attributions de compensation soient révisées lors de tout transfert de charges. Ce sont, dans ce cas, les montants des charges transférées tels qu'évalués par la CLECT puis approuvés par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles - ci ou l'inverse.

La procédure est toujours la même pour chaque compétence transférée :

- La CLECT évalue les charges et remet son rapport, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert
- Le rapport doit être approuvé par les communes, à la majorité qualifiée des conseils municipaux, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT.

Les travaux de la CLECT en 2021 (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Depuis 2016/2017, la Communauté de Communes Isle Double Landais présente des signes inquiétants de dégradation de ses finances et des équilibres budgétaires. Afin de retrouver des finances apaisées, des marges de manœuvre pour l'avenir et de rétablir un équilibre dans le couple commune / communauté, la CLECT a entrepris de nouveaux travaux. Lors de ses travaux en 2021, la CLECT a abouti à 3 grands axes actés par le conseil communautaire en juillet 2021 :



Une révision libre des AC*

- Effort demandé aux communes de 250 000 €
- Objectifs : compenser les nouvelles compétences qui n'ont pas fait l'objet de révision au moment du transfert (AAGV, urbanisme, Aménagement numérique...)



Hausse fiscale

- Majoration du produit fiscal de 120 000 € en 2021.
- Instauration de la taxe GEMAPI pour perception d'un produit en 2022.



Restitution de la compétence "Etablissements scolaires"

- Restitution des emprunts relatifs aux bâtiments scolaires aux communes membres concernées,
- Restitution de l'ensemble des dépenses afférentes aux bâtiments

**AC : Attributions de compensation. L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés et communes en FPU. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en FPU et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique (la liste détaillée des impositions prises en compte est décrite au V* de l'article 1609 nonies C du code général des impôts), moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.*



Rétrospective budgétaire

Evolution et répartition des recettes de fonctionnement
Evolution et répartition des dépenses de fonctionnement
Résultat de clôture 2021



Projection financière

Fiscalité
Dotations



Orientations budgétaires 2022

Charges de personnel
Orientations budgétaires
Tableau des effectifs

Section de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2017

Chapitre	Intitulé	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020-2021	Variation 2017-2021
013	Atténuations de charges	204 329	255 744	210 231	251 061	186 357	-25,77%	-8,80%
70	Produits des services	1 033 010	1 092 280	877 746	1 058 676	1 224 252	15,64%	18,51%
73	Impôts et Taxes	5 794 205	5 831 197	5 788 915	5 872 315	6 110 622	4,06%	5,46%
74	Dot. Subv. et part.	907 714	965 618	1 056 248	725 428	876 587	20,84%	-3,43%
75	Autres produits de gestion	152 461	159 171	161 431	178 192	244 230	37,06%	60,19%
76	Produits financiers	88 731	84 342	86 033	168 437	52 923	-68,58%	-40,36%
77	Produits exceptionnels	135 064	324 080	62 676	9 318	52 304	461,31%	-61,27%
042	Opérations d'ordre	6 474	54 047	31 775	64 613	6 475	-89,98%	0,01%
TOTAL		8 321 988	8 766 479	8 275 055	8 328 040	8 753 749	5,11%	5,19%

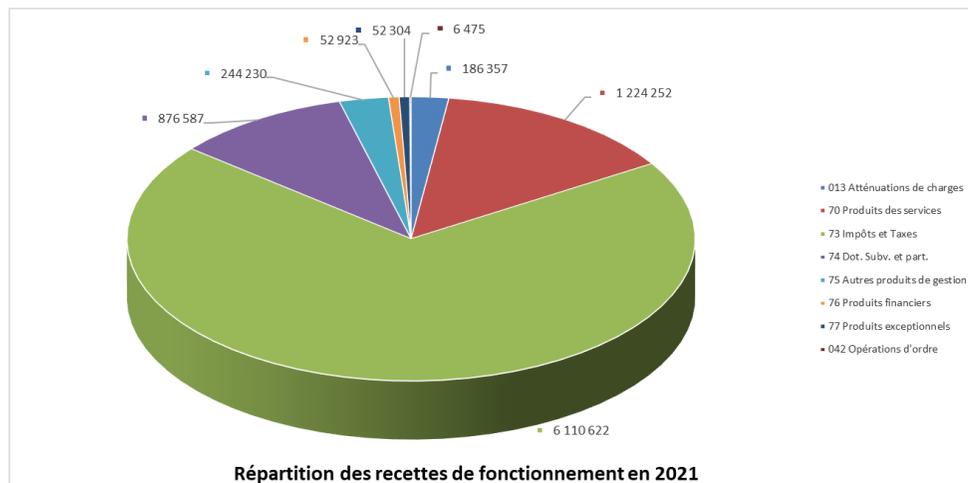
Depuis 2017, on constate une augmentation des recettes de fonctionnement pour la collectivité, principalement due à l'augmentation de recettes constatée en 2021 suite à la prise de plusieurs mesures :

- Au chapitre 70 : ce chapitre regroupe les produits des services mais également le remboursement par les communes membres du personnel mis à disposition. L'augmentation constatée entre 2020 et 2021 est principalement due à l'augmentation du reversement par les budgets annexes de leurs charges de personnel.
- Au chapitre 73 : l'augmentation entre les deux derniers exercices est provoquée par :
 - L'augmentation du versement du FPIC en 2021,
 - L'augmentation des taux de fiscalité,
 - La révision libre des attributions de compensation.
- Au chapitre 75 : l'intégration de l'intégralité du remboursement de MSA Services en recettes de fonctionnement (chapitre 75) (auparavant scindé avec l'investissement).
- Au chapitre 77 : la forte variation des produits exceptionnels s'explique par le remboursement par l'assurance de sinistres et le reversement de l'excédent d'exploitation 2020 de la MSP par MSA Services à hauteur de 50 000€ en 2021.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

La répartition des recettes de fonctionnement peut être illustrée de la façon suivante :

chap.	Intitulé	2021	%
013	Atténuations de charges	186 357	2,13
70	Produits des services	1 224 252	13,99
73	Impôts et Taxes	6 110 622	69,81
74	Dot. Subv. et part.	876 587	10,01
75	Autres produits de	244 230	2,79
76	Produits financiers	52 923	0,60
77	Produits exceptionnels	52 304	0,60
042	Opérations d'ordre	6 475	0,07
TOTAL		8 753 749	



Le chapitre 013 regroupe principalement les remboursements de la CPAM et de l'assurance du personnel en cas d'arrêt maladie.

Le chapitre 70 enregistre les produits des services (gabarre, cantine, garderie...) mais aussi les remboursements des communes et des budgets annexes pour le personnel mis à disposition. Il est le deuxième poste de recettes et représente 13,99 % des recettes totales.

Le chapitre 73 représente environ 70% des recettes de fonctionnement de la collectivité; il regroupe le versement des différents impôts et taxes :

- TH, TF,TFNB,CFE,
- TASCOM,
- IFER,
- FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources),
- FPIC (Fonds de péréquation intercommunal),
- TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères),
- Taxe de séjour.

Le chapitre 74 regroupe les dotations de l'état, les participations de l'Etat pour le service minimum d'accueil en cas de grève dans les écoles, le remboursement des emplois d'avenir et PEC mais également les compensations de l'état pour les exonérations de TH, TF et CFE. Il est le troisième poste de recettes et représente 10,01%.

Dépenses de fonctionnement

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2017

Chapitre	Intitulé	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021	Variation 2017/2021
011	Charges à caractère général	1 218 168	1 233 184	1 178 319	936 672	963 655	2,88%	-20,89%
012	Charges de personnel et frais	3 943 133	4 253 237	4 068 737	4 066 976	3 986 807	-1,97%	1,11%
014	Atténuations de produits	202 728	252 252	246 454	233 232	191 199	-18,02%	-5,69%
65	Autres charges de gestion	1 976 804	1 966 657	1 955 695	2 116 940	2 370 129	11,96%	19,90%
66	Charges financières	286 126	270 603	266 065	173 116	212 417	22,70%	-25,76%
67	Charges exceptionnelles	1 839	14 277	237	360	554	53,71%	-69,89%
042	Opérations d'Ordre	168 841	353 766	297 871	345 801	294 671	-14,79%	74,53%
TOTAL		7 797 639	8 343 976	8 013 378	7 873 096	8 019 432	1,86%	2,84%

Sur la période 2020-2021, on constate une augmentation des dépenses de 1,86%.

Le chapitre 011 (charges courantes) a subi une légère hausse due à des budgets de fonctionnement particulièrement serrés mais tributaires des augmentations de prix des fournisseurs suite à la crise sanitaire notamment les dépenses de réparations et d'entretien des matériels.

Le chapitre 012 (charges de personnel) est stable grâce à l'étude systématique des remplacements et le non-remplacement de certains départs.

Néanmoins on constate globalement que l'augmentation des recettes (+5,11%) est nettement plus rapide que la croissance des charges de fonctionnement (+1,86%).

Le chapitre 65 regroupe les versements aux organismes auxquels adhère la collectivité ainsi que les subventions versées aux associations et aux budgets annexes. Il affiche une hausse d'environ 19,90% sur la période 2017-2021 due à l'augmentation annuelle des différents syndicats auxquels adhère la collectivité.

Le chapitre 014 affiche également une diminution sur 2017-2021 due principalement aux variations du reversement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal).

Le chapitre 66 représente le paiement des intérêts d'emprunts et de ligne de trésorerie (plus fortement mobilisée cette année dans l'attente de la réalisation de la CLECT).

Le chapitre 042 inscrit les écritures d'amortissement des immobilisations.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

La répartition des dépenses de fonctionnement peut être illustrée de la façon suivante :

Chapitre	Intitulé	2021	%
011	Charges à caractère général	963 655	12,02
012	Charges de personnel et frais	3 986 807	49,71
014	Atténuations de produits	191 199	2,38
65	Autres charges de gestion	2 370 129	29,55
66	Charges financières	212 417	2,65
67	Charges exceptionnelles	554	0,01
042	Opérations d'Ordre	294 671	3,67
TOTAL		8 019 432	

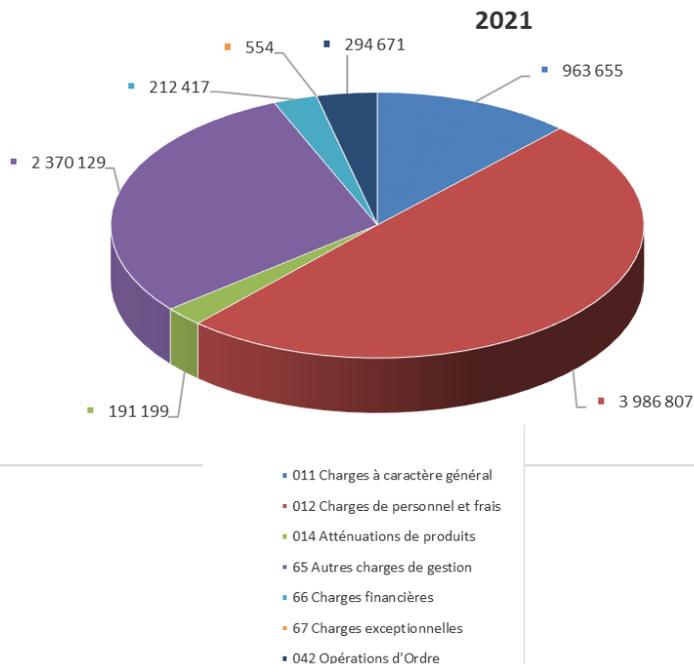
Les charges de personnel représentent le plus gros poste de dépenses avec 3 986 807 € soit environ 50% des dépenses de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel mais également les missions temporaires, les cotisations pour l'assurance du personnel, les cotisations CDG et CNFPT, la médecine du travail, le CNAS et le CDAS...

Le chapitre 65 qui regroupe les participations aux différents organismes représente environ 29 % des dépenses. Y figurent notamment les participations au :

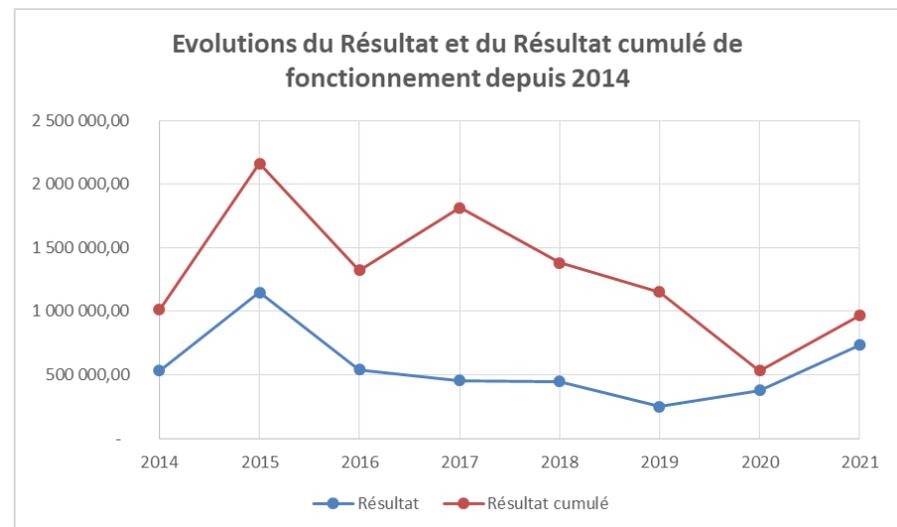
- Syndicat du Bassin de l'Isle,
- Périgord Numérique, Périgord Initiative, Périgord Développement,
- SMD3, SMICVAL,
- Agence Technique Départementale.

Le chapitre 011 regroupe quant à lui les dépenses d'eau, électricité, carburant, petit matériel, contrat de maintenance, alimentation des cantines....et représente environ 12% des dépenses.



Résultat de clôture 2021

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	8 019 431,53	8 753 749,36	734 317,83	232 193,34	966 511,17
I	3 024 122,68	3 317 361,23	293 238,55	- 294 052,06	- 813,51
					965 697,66
Restes à réaliser 2021					
D		901 643,50			
R		283 838,91			
T	-	617 804,59		RESULTATS 2021	347 893,07
INTEGRATION LOTISSEMENT LE CHÂTEAU					
	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	125 612,63	104 677,18	- 20 935,45	- 53 695,47	- 74 630,92
I	-	-	-		-
					- 74 630,92
			RESULTATS 2021 GLOBAL		273 262,15



Calcul de la CAF nette :

Année	Dépenses de fonctionnement	Atténuation de charges	Charges de fonctionnement réelles	Remboursement de la dette	Produits de fonctionnement réels	CAC	CAF Brute	CAF nette après remb. capital
2019	8 013 378	210 231	7 715 507	838 035	8 243 280	1,04	527 774	- 310 261
2020	7 954 588	251 061	7 608 787	881 811	8 268 741	1,03	659 954	- 221 857
2021	8 019 432	186 357	7 724 761	864 955	8 747 235	0,98	1 022 474	157 519

En 2020, la CAF nette de la CC IDL demeurait négative malgré une légère amélioration. Elle ne dégagait plus assez de la section de fonctionnement pour couvrir son remboursement du capital d'emprunt. Il était donc urgent qu'elle retrouve des moyens (augmentation des recettes / diminution des dépenses), et qu'elle limite son recours à l'emprunt.

Avec la correction rapide apportée par les travaux de la CLECT en 2021 et une maîtrise des dépenses de fonctionnement (et notamment celles de personnel), la CAF nette redevient légèrement positive en 2021. En 2022, la collectivité va poursuivre ses efforts et espère que la CAF nette puisse poursuivre sa croissance. Néanmoins, elle reste tributaire des aléas de l'année (augmentation de tarifs, charges de personnel, dépenses exceptionnelles...).

Rigidité des charges structurelles:

Par ce ratio, il s'agit de mesurer la part des recettes réelles de fonctionnement mobilisée par les seules dépenses incompressibles ou tout du moins rigides que sont le personnel, la charge de la dette (dépenses obligatoires) et les contingents et participations, auxquels doit faire face la collectivité. Le seuil d'alerte est à 1.

CHARGES STRUCTURELLES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
PERSONNEL	3 251 107	3 864 665	3 943 133	4 253 237	4 068 737	4 066 948	3 986 807	-1,97%
PARTICIPATIONS	1 361 633	1 432 044	1 435 160	1 457 154	1 482 832	1 548 262	1 647 897	6,44%
CHARGES INTERETS	221 508	295 986	313 142	272 905	290 311	258 051	212 417	-17,68%
PRODUITS REELS DE F	8 274 249	7 929 381	8 518 238	8 991 627	8 929 731	8 268 741	8 747 275	5,79%
RATIO	0,58	0,71	0,67	0,67	0,65	0,71	0,67	

Projection financière pour 2022 - FISCALITE

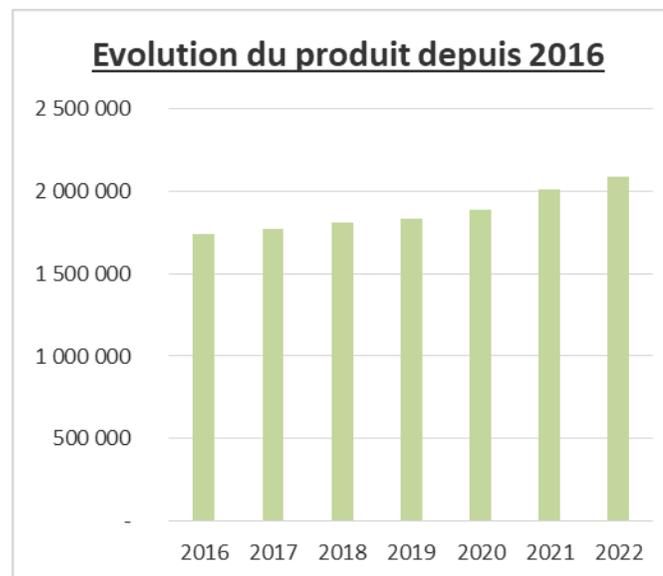
Ressources fiscales							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (estimation)
Taxe d'habitation	811 626	783 697	796 792	825 533	833 715	83 373	84 000
Taxe Foncière (bâti)	820 521	853 406	879 842	898 439	916 265	915 979	916 000
Taxe Foncière (non bâti)	104 515	132 008	133 507	109 503	137 821	142 365	143 000
Fraction de TVA (remplacement TH)						870 532	870 528
GEMAPI							75 000
TOTAL PRODUIT RECU	1 736 662	1 769 111	1 810 141	1 833 475	1 887 801	2 012 249	2 088 528

A partir de 2021, les EPCI à fiscalité propre ne reçoivent plus de produit de la taxe d'habitation, hormis celle sur les résidences secondaires. Ce produit est remplacé par le versement d'une fraction de la TVA nationale.

De 2014 à 2020, les taux votés par la CC IDL étaient inchangés (8,15% pour la TFB et 29,29% pour le NB). En 2021, ils connaissent une augmentation :

- Taxe foncière bâti : passage de 8,15% à 8,52%,
- Taxe foncière non bâti : passage de 29,29% à 30,62%.

Lors de la séance de vote du budget 2022, il sera donc proposé au conseil communautaire de maintenir les taux de 2021 qui seront notifiés dans l'état 1259 de la CC IDL.



Projection financière pour 2022 – La Taxe GEMAPI

Cette taxe a pour but de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des métropoles et collectivités de communes en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), des compétences récemment transférées par l'Etat. La taxe Gemapi a été instaurée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi Maptam, à l'article 56, qui organise le transfert de compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Cette loi a été complétée par la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), décalant le transfert de compétence au 1er janvier 2018 et assouplie par la loi du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la Gemapi.

En application de l'article 1530 bis du code général des impôts, la loi permet aux collectivités de communes de lever la taxe Gemapi.

La taxe Gemapi est une taxe additionnelle, qui s'ajoute à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et à la cotisation foncière des entreprises (CFE). Une colonne dédiée à la taxe Gemapi figure dans les avis d'imposition à ces impôts locaux, mais elle est vide si la commune ou la collectivité de communes n'a pas voté sa mise en place.

La taxe est votée chaque année par la communauté de communes. Elle est perçue uniquement par celle-ci pour les besoins financiers propres à ses dépenses Gemapi ou pour financer sa cotisation au syndicat mixte auquel elle a délégué tout ou partie de sa compétence (ici le syndicat mixte du Bassin de l'Isle). La taxe Gemapi est ce que l'on appelle une taxe affectée.

Cette taxe est destinée à financer :

- l'entretien et l'aménagement des bassins, des rivières, des lacs et des plans d'eau ;
- les mesures de protection contre les inondations ;
- la construction et l'entretien des digues, des barrages et des berges ;
- la restauration des écosystèmes aquatiques ;
- plus généralement, toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

=> Auparavant cette dépense instituée par l'Etat était assumée par la collectivité sur son autofinancement sans prélever la taxe.

Pour l'exercice 2021, il a été proposé au conseil communautaire d'adopter l'instauration de la taxe GEMAPI afin de financer la contribution au syndicat mixte du Bassin de l'Isle (à qui elle a délégué l'exercice de la compétence) dont la cotisation prévisionnelle de l'année 2022 s'élève à 75 000 €.

Le produit de cette taxe sera reçu pour la première fois par la CC sur l'exercice 2022.

Ressources fiscales professionnelles

	2016	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Produits	Produits	évolution	Produits prévisionnels	évolution								
CFE	928 923	942 060	1,41%	944 610	0,27%	975 225	3,24%	934 157	-4,21%	761 906	-18,44%	760 000	-0,25%
TASCOM	148 934	200 656	34,73%	161 336	-19,60%	161 842	0,31%	150 938	-6,74%	170 401	12,89%	170 000	-0,24%
CVAE	461 788	432 750	-6,29%	527 151	21,81%	370 721	-29,67%	426 426	15,03%	377 427	-11,49%	360 503	-4,48%
IFER	76 714	78 455	2,27%	77 861	-0,76%	81 124	4,19%	81 964	1,04%	92 262	12,56%	93 000	0,80%

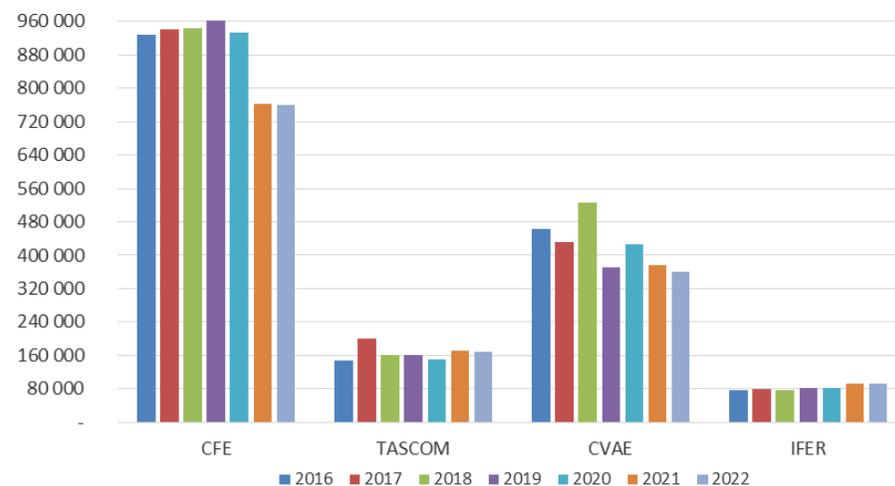
Les ressources fiscales professionnelles de la collectivité regroupent :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE),
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- L'impôt forfaitaire pour les entreprises de réseau (IFER).

Les produits prévisionnels restent prudentiels car les effets de la crise sanitaire sur ces impositions restent difficilement évaluables. La réception de l'état 1259 fin mars 2022, devrait permettre un ajustement de ces prévisions pour le budget.

Dans le cadre de la CVAE, elle correspond à la CVAE encaissée par l'Etat en 2021 (acomptes de juin et septembre ainsi que le solde versé la même année par les entreprises) qui est reversée à la collectivité en 2022. Selon les premières tendances qui ont été communiquées par les services de l'Etat, le montant qui devrait être versé à la collectivité en 2022 est de 360 503€. Ce montant pourra être évolutif en fonction des changements de situation déclarés au 1^{er} janvier 2022 et en cours d'année 2022.

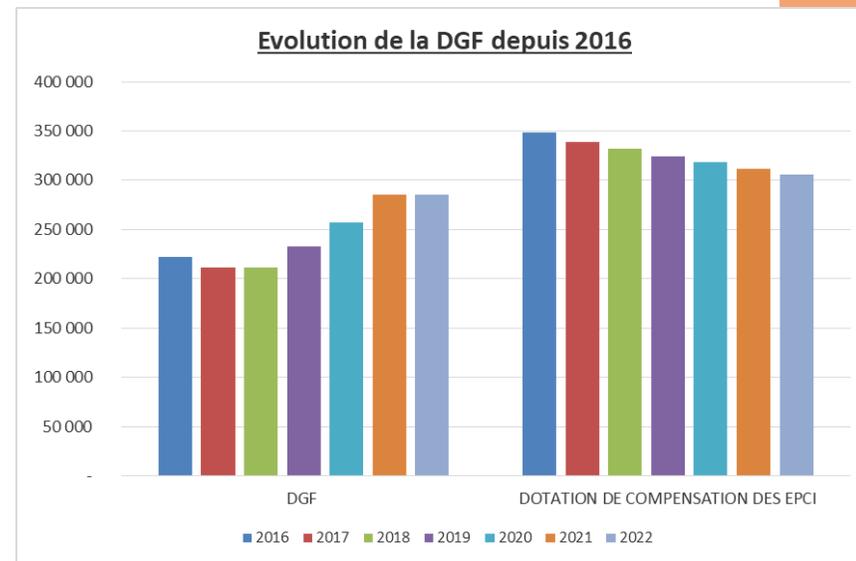
Evolution de la fiscalité professionnelle depuis 2016



Projection financière pour 2022 - DOTATIONS

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (estimation)
DGF	222 267	211 758	211 186	233 084	256 739	285 308	285 308
Evolution DGF en valeur		- 10 509	- 572	21 898	23 655	28 569	-
Evolution DGF en %		-4,73%	-0,27%	10,37%	10,15%	11,13%	0,00%

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (estimation)
DOTATION DE COMPENSATION DES EPCI	348 440	338 758	331 684	324 068	318 143	311 877	305 733
Evolution DGF en valeur		- 9 682	- 7 074	- 7 616	- 5 925	- 6 266	- 6 144
Evolution DGF en %		-2,78%	-2,09%	-2,30%	-1,83%	-1,97%	-1,97%



Pour rappel, la Dotation Globale de Fonctionnement des intercommunalités est composée de deux volets :

- la dotation d'intercommunalité,
- la dotation de compensation (aussi appelée dotation de péréquation).

Selon les annonces gouvernementales, il est prévu un maintien de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement. Néanmoins, dans ce même temps, il est annoncé un renforcement de la péréquation entre les collectivités.

->En ce qui concerne les dotations, il est proposé l'hypothèse prudentielle d'un maintien de la dotation actuelle pour la dotation d'intercommunalité et une baisse de 1,97% pour la dotation de compensation (tendance dégagée par les exercices précédents).

Les montants définitifs de ces dotations devraient être communiqués par les services de l'Etat aux environs du mois de mai ou juin 2022.

Les charges de personnel

La CC IDL poursuit sa politique de gestion des ressources humaines, en lien avec les objectifs stratégiques fixés. Pour 2022, les objectifs poursuivis sont l'optimisation des ressources humaines, l'accompagnement des mutations organisationnelles et le développement des potentiels (par la formation et la professionnalisation des agents), et la mise en place de la politique de prévention des risques professionnels.

Action sociale

L'action sociale représente près de 35 000 €. Elle comprend l'adhésion au CNAS et au CDAS, qui permettent d'apporter aux agents, et à leur famille, des avantages sociaux par l'octroi de prestations diverses.

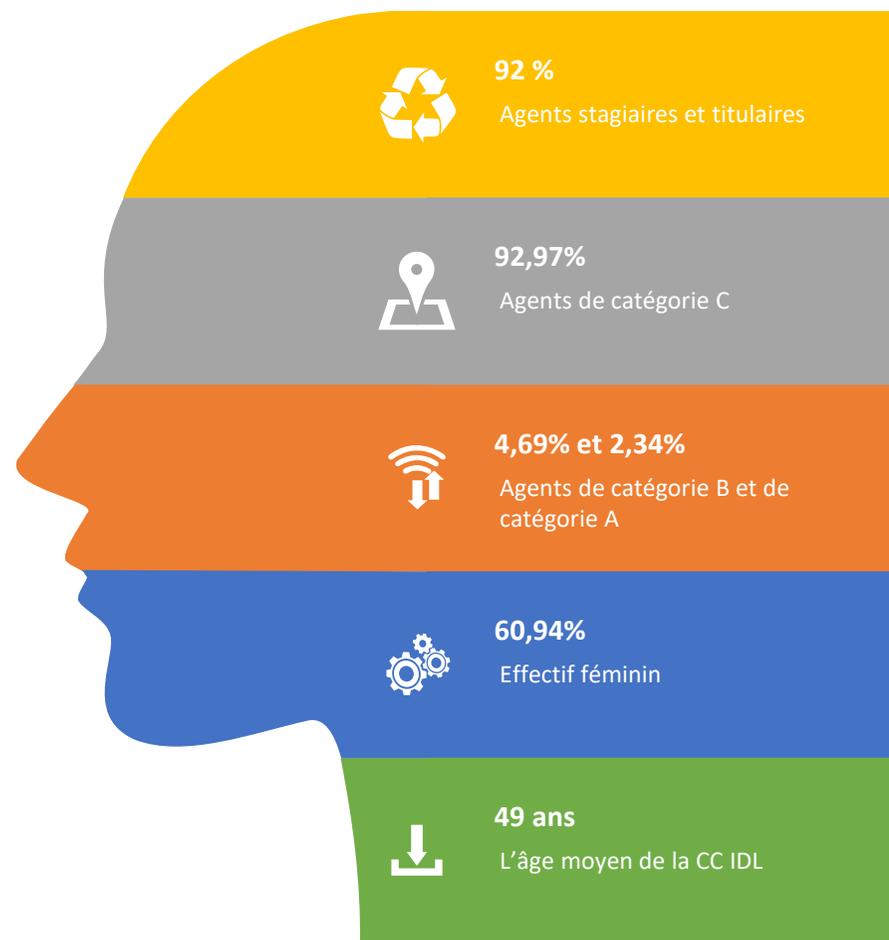
Pour 2022, le conseil communautaire a décidé que la CC IDL prendrait en charge la totalité de la cotisation annuelle (part collectivité et part agent de 26€).

Les agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit privé et de droit public dont la durée des contrats est égale ou supérieure à six mois bénéficieront de cette adhésion.

Gestion du temps de travail

Conformément à la délibération adoptée par le conseil Communautaire le 26 mai 2016, la durée annuelle du temps de travail dans les services intercommunaux a été fixée à 35 heures hebdomadaire + 7 heures au titre de la journée de solidarité.

Le conseil Communautaire a d'ailleurs adopté un règlement du temps de travail qui fixe les règles communes à l'ensemble des agents et services de la CC IDL dans le domaine de l'organisation du temps de travail. L'harmonisation et uniformisation des temps de travail sont en cours et font partie des priorités des lignes directrices de gestion (obligatoires depuis le 01/01/2021).



Evolution des dépenses de personnel

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des grandes masses des dépenses de personnel depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (estimation)
Charges de personnel (titulaires, CDD, CDI)	3 663 315	3 796 416	3 665 313	3 760 497	3 665 736	3 650 000
Missions temporaires et MAD	221 742	388 742	337 193	240 487	253 899	260 000
Cotisation CDG / CNFPT / FNAL	58 076	68 078	66 231	65 992	67 172	68 000
Total	3 943 133	4 253 236	4 068 737	4 066 976	3 986 807	3 978 000
Variation		7,86%	-4,34%	-0,04%	-1,97%	-0,22%

L'année 2021 a été marquée par de nombreux départs à la retraite et mutations des agents de la collectivité. Au total, 12 postes ont été supprimés.

La prévision pour l'année 2022 est stable par rapport à 2021.

La faible diminution de 0,22% peut s'expliquer par les remplacements à assumer (effets de la crise sanitaire, congés maternité à venir, fréquence élevée des arrêts de courte durée...), et également par la revalorisation des charges CDG, CNFPT.

Les remplacements des arrêts maladie ont été limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers. Malgré cela, le coût du remplacement reste élevé.

Le taux d'absentéisme n'a cessé de croître depuis 2014 jusqu'en 2019 (11,64%).

En 2020, suite à l'épisode de la crise sanitaire, et notamment les périodes de confinement, le taux d'absentéisme diminue et passe à 10,79%.

En 2021, il s'accroît et passe à 13%.

Les mesures nationales :

- Le SMIC horaire brut est porté à 10,57 € en 2021 (10,03 € en 2019, 10,15 € en 2020 et 10,25€ en 2021).
- L'indemnité inflation est une aide exceptionnelle et individuelle de 100 € qui sera versée à 38 millions de personnes résidant en France, pour préserver leur pouvoir d'achat face à la forte hausse du coût des énergies (elle a été versée en janvier 2022).
- La poursuite des mesures statutaires et indiciaires prévues dans le cadre de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (P.P.C.R);
- A ces mesures s'ajoute également le glissement vieillissement technicité (GVT) positif, qui est automatique et prévisible, car il est la conséquence d'un système de promotion sociale (avancements de grade, promotion interne, attribution de NBI, nomination suite concours, avancement d'échelon à cadence unique prévu par le statut de la fonction publique territoriale).

Les mesures locales :

- En décembre 2021, le conseil communautaire a acté la délibération permettant de supprimer 1/30 de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, sujétions et expertises) aux agents en cas d'arrêt maladie ordinaire.

La formation :

La formation est un levier majeur de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences). En favorisant les montées en compétences, la CCIDL développe de la polyvalence au sein de la structure, et permet ainsi aux agents d'évoluer dans leur carrière tout en répondant aux besoins de la collectivité.

Parmi les priorités de formation proposées aux agents en 2022, les principales relèveront :

- De la professionnalisation (initiale ou continue) des fonctions exercées ,
- De l'obtention du renouvellement de compétences obligatoires ou réglementaires comme la conduite d'engins ou de poids lourds, les diverses habilitations,
- De la santé et de la sécurité.

Tableau des effectifs au 01/01/2022 :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	DUREE	EFFECTIF POURVU
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché Hors classe	A			
Attaché Principal	A			
Attaché	A	1	35	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	35	1
Rédacteur Principal 2nde classe	B	1	35	1
Rédacteur	B			
Adjoint Adm. Principal 1ère classe	C	3	35	3
Adjoint Adm. Principal 2ème classe	C	4	35	4
Adjoint Administratif	C	1	35	1
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur Hors classe	A			
Ingénieur Principal	A	1	35	1
Ingénieur	A			
Technicien Principal 1ère classe	B			
Technicien Principal 2ème classe	B			
Technicien	B	1	35	1
Agent Maîtrise Principal	C	5	35	4
Agent Maîtrise	C	1	35	1
		1	20	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	5	35	5
		1	31,5	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	9	35	9
		1	32	1
		1	30	1
		1	27	1
		1	10	1
Adjoint Technique	C	35	35	34
		1	32	1
		1	30	1
		5	28	5
		1	23	1
		3	20	3
		1	18	
SECTEUR SOCIAL				
A.S.E.M. Principal 1ère classe	C	3	35	3
A.S.E.M. Principal 2ème classe	C			

SECTEUR SPORTIF				
Conseiller Principal des APS	A			
Conseiller des APS	A			
Educateur des APS Principal 1ère classe	B	1	35	1
Educateur des APS Principal 2ème classe	B			
Educateur des APS	B			
Opérateur Principal des APS	C			
Opérateur Qualifié des APS	C			
Opérateur des APS	C			
SECTEUR ANIMATION				
Animateur Principal 1ère classe	B	1	35	1
Animateur Principal 2ème classe	B			
Animateur	B			
Adjoint Animation Principal 1ère classe	C	2	35	1
Adjoint Animation Principal 2ème classe	C	2	35	1
		1	32	1
		1	30	1
		1	21	1
Adjoint Animation	C	10	35	10
		1	28	
		1	26	
		1	17,50	
SOUS-TOTAL I		111		102
EMPLOIS CONTRACTUELS				
PEC		1	35	1
CDI		3	35	3
CDD		1	35	1
SOUS-TOTAL II		5		5
TOTAL GENERAL		116		107



Rétrospective budgétaire

Evolution des recettes d'investissement
Evolution des dépenses d'investissement



Orientations budgétaires 2022

Les restes à réaliser 2021
Orientations budgétaires 2022



Structure et gestion de la dette

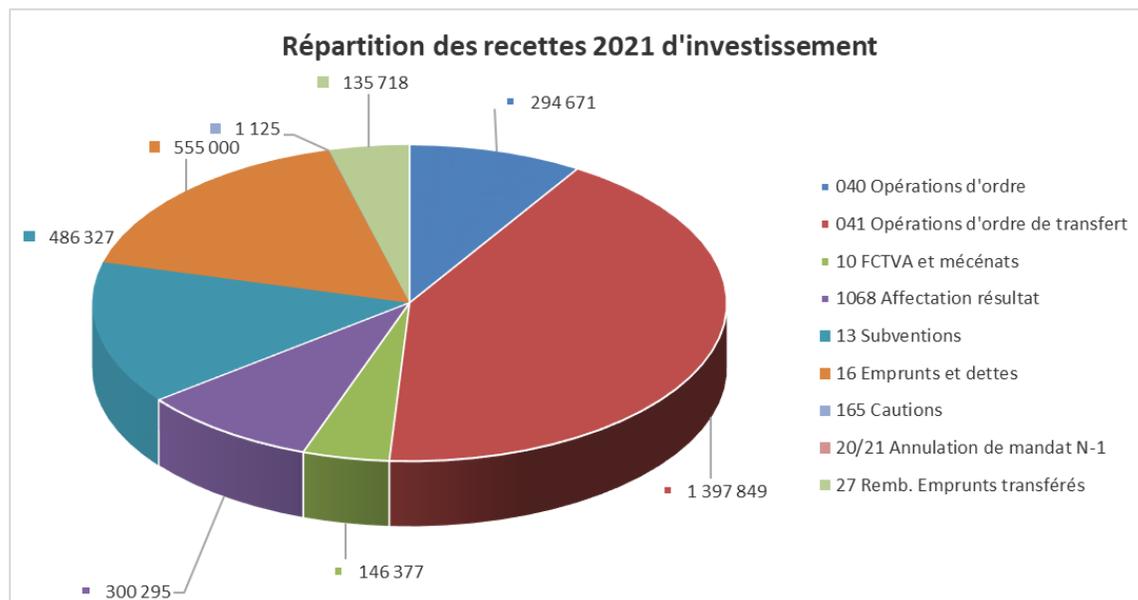
Composantes et typologie de la dette
Evolution du capital restant dû

Section d'investissement

BUDGET PRINCIPAL

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2017

chap.	Intitulé	Réalisé 2017 sans les RAR	Réalisé 2018 sans les RAR	Réalisé 2019 sans les RAR	Réalisé 2020 sans les RAR	Réalisé 2021 sans les RAR
040	Opérations d'ordre	168 841	353 766	297 871	345 801	294 671
041	Opérations d'ordre de transfert	-	397 168	-	-	1 397 849
10	FCTVA et mécénats	203 654	544 133	508 928	332 195	146 377
1068	Affectation résultat	-	879 232	481 961	1 009 300	300 295
13	Subventions	422 606	1 653 617	891 660	795 985	486 327
16	Emprunts et dettes	1 060 000	1 621 760	1 026 400	225 000	555 000
165	Cautions	2 203	475	-	-	1 125
20/21	Annulation de mandat N-1	-	790	317 930	-	-
27	Remb. Emprunts transférés	163 461	182 850	205 833	139 648	135 718
TOTAL		2 020 765	5 633 791	3 730 583	2 847 929	3 317 361



En 2021, la plupart des subventions inscrites en restes à réaliser 2020 ont été encaissées, à savoir:

- Le solde des contrats territoriaux pour l'aménagement du giratoire à Bernard Moulinet et la deuxième tranche du bourg d'Echourgnac,
- La subvention régionale et du Leader pour la véloroute voie verte rive gauche,
- Le contrat territorial pour l'extension de l'école de Le Pizou.

Les écritures figurant au chapitre 041 correspondent à la restitution des emprunts des établissements scolaires aux communes.

Les emprunts contractés au chapitre 16 sont :

- Extension de la gendarmerie de Montpon-Ménéstérol : 330 000,00 €
- Voirie 2021: 225 000,00 €

Dépenses d'investissement

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2017

chap.	Intitulé	Réalisé 2017 sans les RAR	Réalisé 2018 sans les RAR	Réalisé 2019 sans les RAR	Réalisé 2020 sans les RAR	Réalisé 2021 sans les RAR
040	Opérations d'ordre	6 475	54 047	31 775	64 613	6 475
041	Opérations d'ordre de transfert	-	397 168	-	-	1 397 849
13	Annulation titre N-1	-	-	25 815	-	-
16	Emprunts et dettes	1 341 096	1 334 069	838 035	881 811	864 955
20	Immobilisations incorporelles	7 812	34 061	42 057	32 844	25 217
204	Subvention d'équipement versée	15 730	-	-	4 000	-
21	Immobilisations corporelles	379 581	538 024	477 110	255 838	40 403
27	Autres immobilisations financières	15 000	74	271 300	171 353	19
21/23	Total Opérations	1 858 109	2 507 657	2 437 193	1 228 277	689 206
TOTAL		3 623 803	4 865 100	4 123 284	2 638 736	3 024 123

Le chapitre 16 fait apparaître le remboursement en capital des annuités d'emprunts.

Le chapitre 20 est consacré au paiement des frais relatifs aux documents d'urbanisme comme le PLUi ou les études relatives aux projets photovoltaïques en cours sur le territoire.

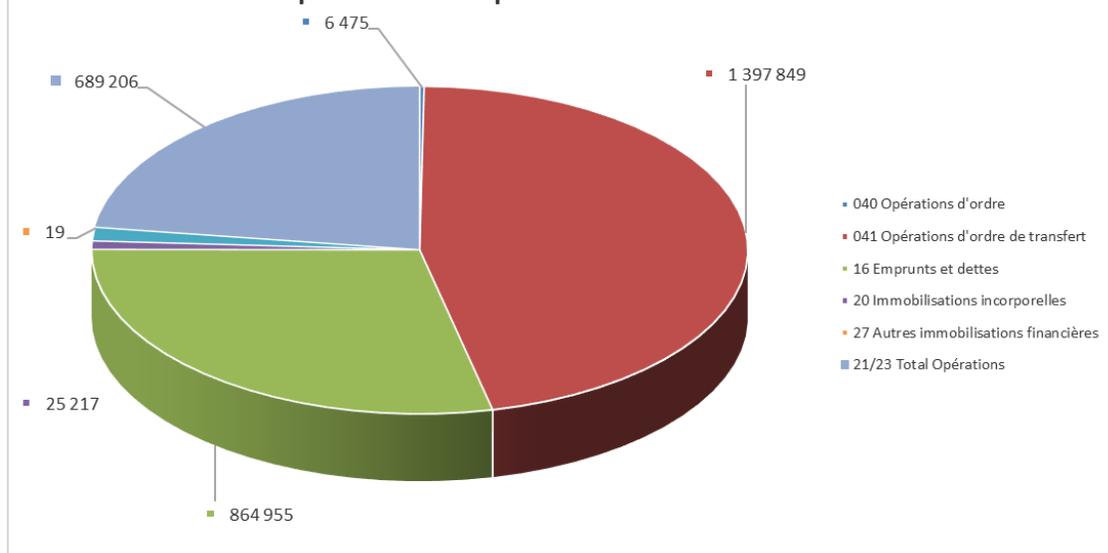
Le chapitre 21 regroupe diverses acquisitions pour les écoles du territoire.

Au chapitre 27, figure l'ajustement de la caution de la location des bureaux de la CC IDL.

Le chapitre 041 fait apparaître les écritures de régularisation suite aux transferts des emprunts des écoles vers les communes.

Le chapitre 23 regroupe les différentes opérations en cours : Véloroute, travaux de la gendarmerie, maîtrise d'œuvre de la Maison de Santé, travaux de voirie 2021...

Répartition des dépenses d'investissement 2021



LES RESTES A REALISER 2021

Les restes à réaliser 2021 s'élèvent à :

- En dépenses : 901 643,50 €,
- En recettes : 283 838,91 €.

Les restes à réaliser Dépenses comprennent notamment les dépenses suivantes :

- L'élaboration du PLUi et les études pour les projets photovoltaïques (63 774 €),
- Le marché de maîtrise d'œuvre de la gendarmerie et les travaux (623 045,93€),
- Le marché de maîtrise d'œuvre de la Maison de Santé (10 329,60 €)
- L'assistance à MO de la piscine (97 770,00 €)
- Des travaux de voirie 2021 (50 574,72 €)

Les restes à réaliser Recettes sont notamment composés de :

- FCTVA pour la période du 4^{ème} trimestre 2021 (60 000,00 €),
- DETR de la gendarmerie (161 700,00 €)
- Contrat territorial de l'aménagement du bourg de Le Pizou (47 938,01 €)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Les dépenses d'investissement pourraient être engagées à hauteur de 3 396 938 € environ traduisant les projets suivants, soumis au présent débat d'orientations budgétaires :

En matière d'engagements pluriannuels :

- La fin des études et le début de la démolition de la piscine,
- La réalisation des études et des travaux de l'extension n°2 de la Maison de Santé.
- La réalisation des travaux de la gendarmerie.
- La réalisation de la deuxième tranche de l'aménagement du bourg de St-Martial d'Artenset,
- L'aménagement de l'avenue André Malraux à Montpon-Ménéstérol

En matière d'engagements annuels :

- La réalisation des travaux de voirie 2022,
- L'acquisition d'une nouvelle balayeuse pour les services techniques,
- L'acquisition de matériel divers pour les services techniques et administratifs (équipement informatique, outillage technique, ...)
- L'acquisition de matériel pour les écoles
- L'aménagement de France Services.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

En 2022, les recettes d'investissement regrouperont principalement :

- Du FCTVA qui devrait s'élever à environ 410 000 €,
- Les dotations aux amortissements pour 260 000 €.

Sont inscrites également les subventions attribuées et/ou à solliciter pour les opérations d'équipements :

- Extension de la caserne de Gendarmerie,
- Aménagement du bourg de St-Martial d'Artenset,
- Extension n° 2 de la Maison de Santé,
- Aménagement de l'avenue André Malraux à Montpon-Ménéstérol.

PREVISIONNEL INVESTISSEMENT 2022

DEPENSES	RAR 2021	2022	TOTAL	RECETTES	RAR 2021	2022	TOTAL
Emprunt en capital (1641)		805 000,00	805 000,00	Virement Section Fonctionnement (021)		805 000,00	805 000,00
			-	Remboursement emprunts transférés voirie Montpon		31 825,22	31 825,22
				Amortissement (28...)		260 000,00	260 000,00
				FCTVA (10222)	60 000,00	410 000,00	470 000,00
Caution (165)		4 000,00	4 000,00	Caution		4 000,00	4 000,00
Amortissement subventions (139)		6 474,56	6 474,56				
SOUS-TOTAL 1	-	815 474,56	815 474,56	SOUS-TOTAL 1	60 000,00	1 510 825,22	1 570 825,22
CHAPITRE 20				CHAPITRE 13			
Documents d'urbanisme (PLUi) + étude environnementale	91 788,38	180 000,00	271 788,38	Photovoltaïque	6 072,50	30 000,00	36 072,50
Fonds de concours Commune le Pizou		45 000,00	45 000,00				
			-	Participation commune étude environnement (50,00%)		75 000,00	75 000,00
CHAPITRE 21							
Mobilier, Matériel et Informatique Ecoles	28 117,98	50 000,00	78 117,98	Subvention Etat - Plan de continuité pédagogique Equipement	5 819,00		5 819,00
Budget secours Ecoles		5 000,00	5 000,00	Subvention Etat - Plan de continuité pédagogique Ressources	2 309,40		
Acquisition matériels techniques (balayeuse + divers)		160 000,00	160 000,00				-
Acquisition matériels administratifs		20 000,00	20 000,00				-
Panneaux Véloroute (tables d'orientations)		1 500,00	1 500,00	Subvention CDT / CD24		375,00	375,00
			-				-
Panneaux adressage St-Martial d'Artenset + Panneaux de police		15 000,00	15 000,00				
			-	Leader Mobilier CLSH Moulin Neuf (dossier en cours)		15 000,00	15 000,00
CHAPITRE 27							
Caution bureaux CCIDL (27)		150,00	150,00				-
020 - Dépenses Imprévues	-	-	-				-
SOUS-TOTAL 2	119 906,36	476 650,00	596 556,36	SOUS-TOTAL 2	14 200,90	120 375,00	134 575,90
OP 101 - GENDARMERIE Extension	623 045,93	20 000,00	643 045,93	DETR (161 700 attribué) / ETAT (90 876 en attente d'attribution)	161 700,00	90 876,00	252 576,00
OP 148 - Tranche 2 Bourg St-Martial d'Artenset		281 000,00	281 000,00	DEPARTEMENT / Fonds de concours commune 50%		146 250,00	146 250,00
OP 150 - MSP Extension n°2	10 329,60	510 000,00	520 329,60	DETR (90000) CD24 (62500) Région (46700)		199 200,00	199 200,00
OP 156 - PISCINE Etudes / MO / Démolition	97 770,00	170 000,00	267 770,00				-
OP 159 - VELOURUTE RIVE GAUCHE	-	-	-	PRIVE (34 800, en attente signature)		34 800,00	34 800,00
OP 165 - Extension ecole le Pizou	16,89	-	16,89	DEPARTEMENT		-	-
OP 167 - Aménagement centre-bourg Le Pizou	-	-	-	DEPARTEMENT	47 938,01	-	-
OP 169 - Voirie 2021	50 574,72		50 574,72	DEPARTEMENT (en attente d'attribution)		75 000,00	75 000,00
OP 170 - Aménagement Rue André Malraux - Montpon		723 000,00	723 000,00	DEPARTEMENT / DETR / Fonds de concours commune 50%		466 550,00	
OP 171 - Voirie 2022		360 000,00	360 000,00				
OP 172 - Maison France Services (borne accueil + parking)		40 000,00	40 000,00				
SOUS-TOTAL 3	781 737,14	2 104 000,00	2 885 737,14	SOUS-TOTAL 3	209 638,01	1 012 676,00	707 826,00
SOUS-TOTAL 1+2+3	901 643,50	3 396 124,56	4 297 768,06	SOUS-TOTAL 1+2+3	283 838,91	2 643 876,22	2 927 715,13
Report résultats antérieurs (001)		813,51	813,51	Excédent de Fonctionnement capitalisé (1068)		618 618,10	618 618,10
				S/TOTAL	283 838,91	3 262 494,32	3 546 333,23
				Emprunt d'investissement 2022 (1641)		752 248,34	752 248,34
TOTAL GENERAL	901 643,50	3 396 938,07	4 298 581,57	TOTAL GENERAL	283 838,91	4 014 742,66	4 298 581,57

Structure et gestion de la dette

Composantes et typologie de la dette

La dette inscrite au budget principal se compose de 30 contrats répartis auprès de 6 organismes prêteurs.

Le nombre de contrats se répartit de la façon suivante :

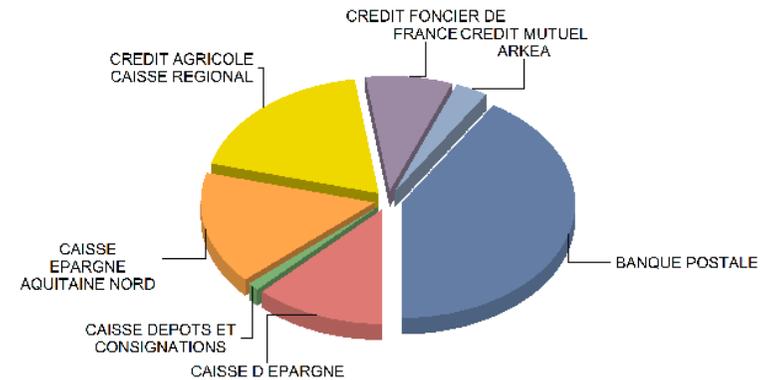
- Banque postale : 9 contrats,
- Caisse d'Épargne : 12 contrats,
- Caisse des dépôts et consignations : 1 contrat,
- Crédit agricole : 5 contrats,
- Crédit foncier : 2 contrats,
- Crédit mutuel : 1 contrat.

Pour rappel, les états de dette figurant dans les annexes des documents budgétaires des collectivités territoriales recensent l'ensemble des emprunts souscrits selon la classification dite « Gissler » des produits commercialisés par les établissements de crédit signataires de la « Charte de Bonne conduite » du 7 décembre 2009.

Elle propose de classer les produits structurés en fonction de l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule : 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ainsi que la structure de la formule de calcul : A (risque faible) à E (risque élevé).

Les 30 emprunts recensés au budget principal sont tous à taux fixe et classés A1.

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2022



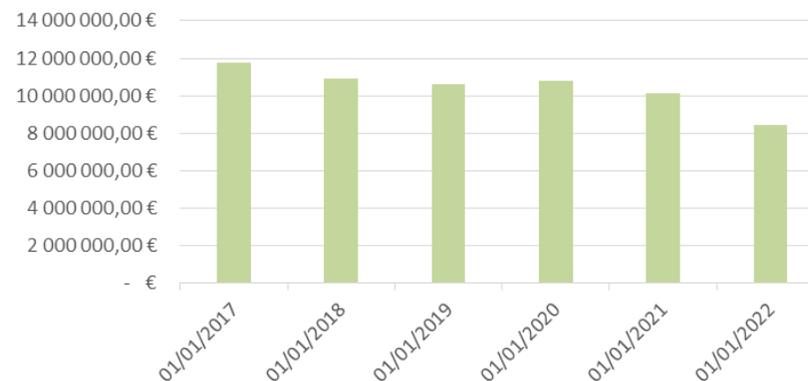
BANQUE POSTALE	399 157.57 €	41.2%
CAISSE D'EPARGNE	119 331.66 €	12.3%
CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 962.24 €	0.9%
CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	153 505.41 €	15.8%
CREDIT AGRICOLE CAISSE REGIONAL	181 963.85 €	18.8%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	77 901.31 €	8.0%
CREDIT MUTUEL ARKEA	28 893.76 €	3.0%
Total :	969 715.80 €	100.0%

Capital restant dû (CRD)

L'exercice 2021 a vu l'inscription de deux nouveaux emprunts :

- Extension de la gendarmerie de Montpon-Ménéstérol : 330 000 €
- Voirie 2021 : 225 000 €.

Evolution du capital restant dû au 01/01 depuis 2017



Ratio de capacité de désendettement :

BUDGET PRINCIPAL				
Année	Dette (CRD au 31/12/N)	Epargne brute	Capacité de désendettement	Observations
2016	10 580 494	868 992	12	
2017	10 306 748	683 046	15	
2018	10 594 959	626 961	17	
2019	10 782 924	527 773	20	
2020	10 126 644	659 954	15	
2021	8 436 636	1 041 763	8	Restituion aux communes des emprunts relatifs aux établissements scolaires

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.



Rétrospective budgétaire

Evolution des recettes d'investissement
Evolution des dépenses d'investissement



Orientations budgétaires 2022

Les restes à réaliser 2021
Orientations budgétaires 2022

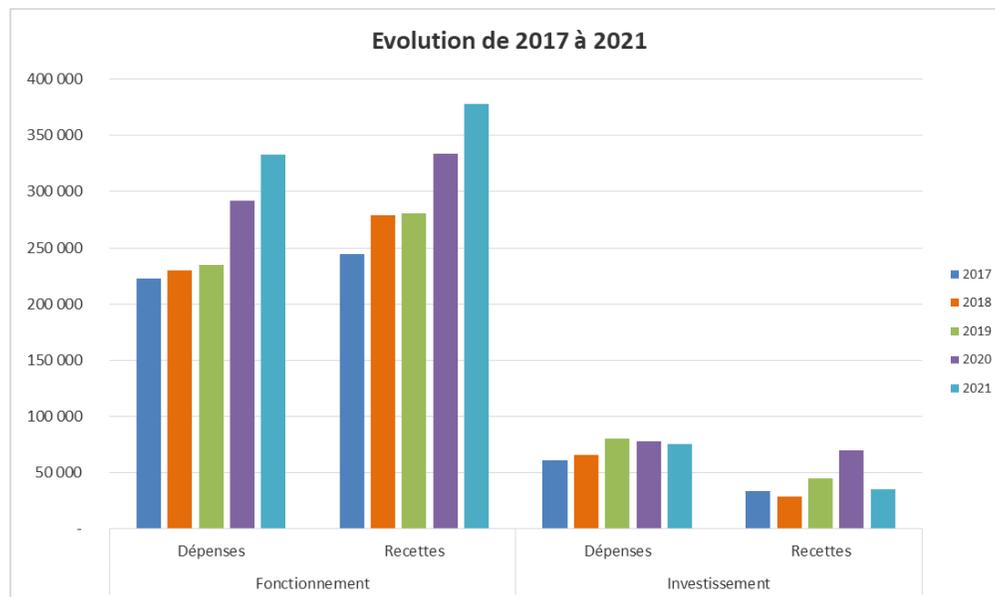


Structure et gestion de la dette

BUDGETS ANNEXES

Résultat 2021 et évolution du budget de 2017 à 2021

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	333 088,75	360 646,55	27 557,80	17 196,13	44 753,93
I	66 870,10	35 412,33	- 31 457,77	- 8 349,89	- 39 807,66
					4 946,27
Restes à réaliser 2021					
D		-			
R		-			
T		-		RESULTATS 2021	4 946,27



Bilan 2021 :

- Augmentation des dépenses de fonctionnement (charges de personnel + dépenses crise sanitaire)
- Augmentation recettes suite aide de la CAF pour la crise sanitaire + participation des familles aux séjours
- Fermeture de l'espace pour les ados.

Orientations budgétaires 2022

La section de fonctionnement devrait être reconduite dans les mêmes montants que l'année 2021.

En investissement, il va être étudié l'achat d'un mini-bus (avec possibilité de 40% de financement par la CAF) et le remplacement du système de chauffage.

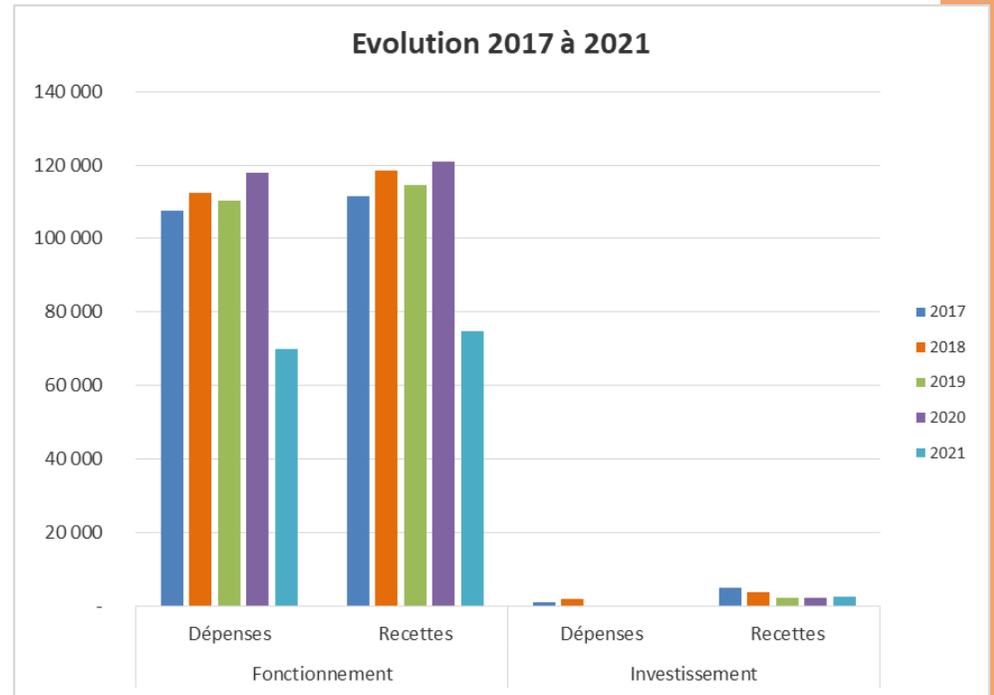
Structure et gestion de la dette

La dette inscrite au budget annexe « Centre de loisirs de Montpon » 2022 se compose d'un contrat souscrit initialement pour 21 000 € pour une durée de 5 ans.

Le CRD au 01/01/2022 est de 16 880,16 €.

Résultat 2021 et évolution du budget de 2017 à 2021

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultats total
F	70 046,25	71 883,79	1 837,54	2 836,97	4 674,51
I	-	208,00	208,00	2 400,18	2 608,18
					7 282,69
Restes à réaliser 2021					
D					
R					
T					
				RESULTATS 2021	7 282,69



Orientations budgétaires 2021

Les charges à caractère général (011) englobent les frais de fluides, les repas et l'entretien du bâtiment pour la somme de 26 000 € environ.

Les charges de personnel (012) représenteront environ 50 000 €.

Le chapitre 65 inscrit un total d'environ 1 000 € pour permettre l'admission en non-valeur de certaines créances et le paiement du logiciel.

Les principales recettes proviennent de la participation des familles (environ 20 000 €) et les aides de la CAF et MSA (environ 22 000 €). Une subvention du budget principal devrait également prévue.

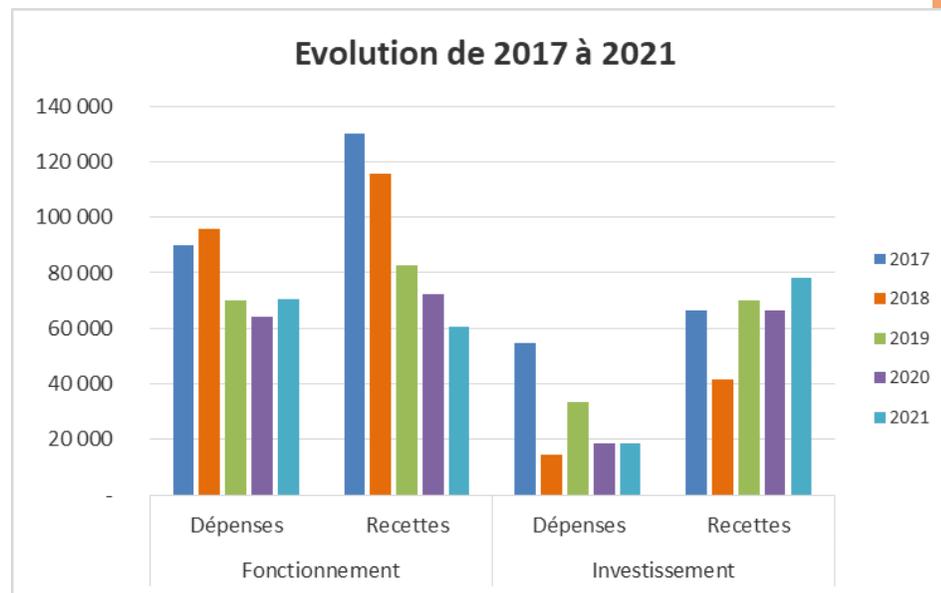
En investissement, il va être étudié l'achat d'un photocopieur, le centre de loisirs n'étant à ce jour pas équipé.

Ce budget n'inscrit pas de dette. L'emprunt de la nouvelle construction est porté par le budget principal.

Transport scolaire

Résultat 2021 et évolution du budget de 2017 à 2021

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultats total
F	70 583,09	52 332,87	- 18 250,22	8 067,85	- 10 182,37
I	18 579,03	29 856,93	11 277,90	48 142,39	59 420,29
					49 237,92
Restes à réaliser 2020					
D					
R					
T		-		RESULTATS 2021	49 237,92



Structure et gestion de la dette

En 2022, ce budget n'affiche plus de dette. La dernière échéance du prêt a été remboursée en 2021.

Orientations budgétaires 2021

Les charges à caractère général (011) englobent l'entretien des bus, le carburant et les frais d'assurance pour la somme de 30 000 € environ.

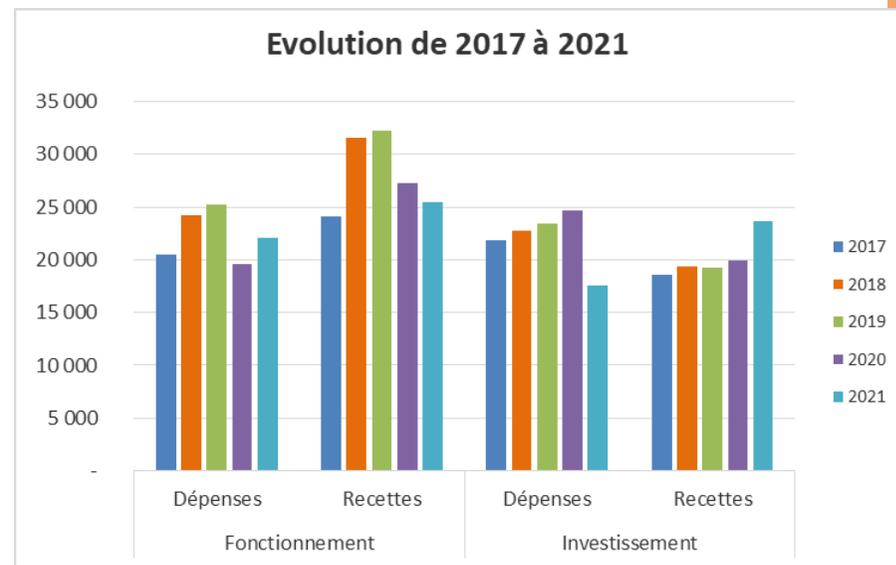
Les charges de personnel (012) représenteront environ 20 000 €. Il s'agit du temps de conduite des chauffeurs aller-retour ainsi que 1h d'entretien par jour.

Les principales recettes proviennent de la participation aux dépenses du Conseil Régional prévue pour 57 000 € environ.

Multiple rural de St-Barthélémy de Bellegarde

Résultat 2021 et évolution du budget de 2017 à 2021

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultats total
F	22 048,32	22 463,25	414,93	3 004,21	3 419,14
I	12 816,76	23 629,93	10 813,17	- 4 690,82	6 122,35
					9 541,49
Restes à réaliser 2021					
D		-			
R		-			
T		-		RESULTATS 2021	9 541,49



Structure et gestion de la dette

La dette inscrite sur ce budget se compose désormais d'un seul emprunt à long terme souscrits auprès de la Caisse d'Épargne, avec une classification « Gissler » A1 d'un montant initial de 130 000 € pour l'aménagement commercial. Le CRD au 01/01/2022 est de 32 595,44€ et se terminera en 2025.

Orientations budgétaires 2021

Les charges à caractère général (011) englobent une prévision pour les fluides et d'éventuelles réparations pour la somme de 3 000,00 € environ.

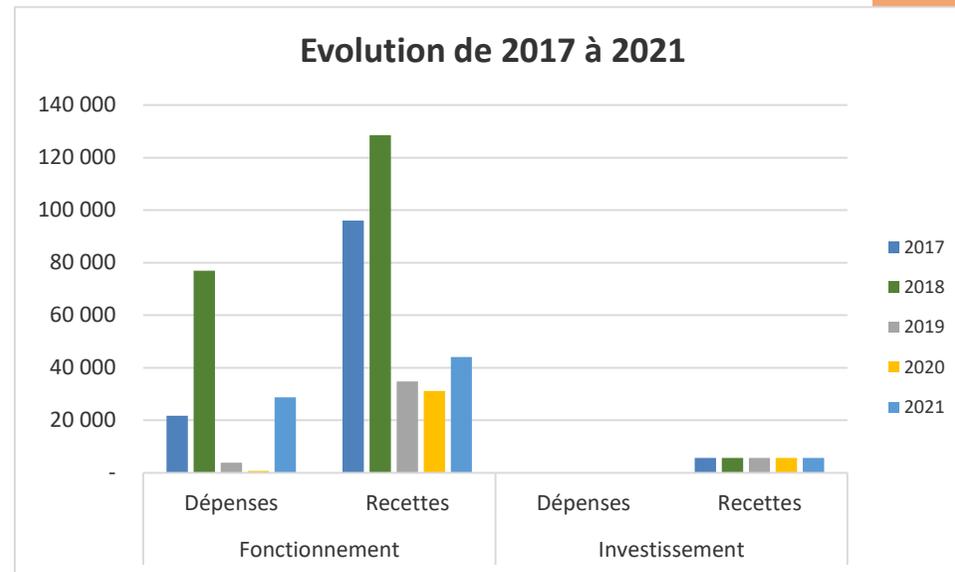
Ce budget ne présente pas de charges de personnel.

Les recettes proviennent des loyers perçus (environ 15 000 €). La subvention du budget principal ne devrait pas être nécessaire en 2022.

SPANC (Service public d'assainissement non collectif)

Résultat 2021 et évolution du budget de 2017 à 2021

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultats total
F	28 735,98	13 652,24	- 15 083,74	30 447,01	15 363,27
I	-	-	-	5 625,69	5 625,69
					20 988,96
Restes à réaliser 2021					
D					
R					
T		-		RESULTATS 2021	20 988,96



Orientations budgétaires 2021

Une délégation de service public ayant été mise en place à partir du 1^{er} janvier 2019, ce budget annexe ne comptabilise plus que peu d'écritures, si ce n'est des écritures de régularisation sur la marché de la société Agur de 2016 à 2018 et le paiement de la mission d'accompagnement au contrôle de la DSP. Il n'inscrit aucune dette.

Lotissement à St-Barthélémy de Bellegarde

Ce lotissement a été créé en 2011 et comporte 12 lots à usage unique d'habitation, pour une surface totale de 22 651 m². Les surfaces des lots vont de 1 601m² pour le plus petit à 2 074 m² pour le plus grand.

Ce budget annexe n'inscrit pas de dette.

Résultat 2021

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultats total
F	571 518,00	533 840,99	- 37 677,01		- 37 677,01
I	224 530,25	323 002,75	98 472,50	- 323 002,75	- 224 530,25
					- 262 207,26
Restes à réaliser 2021					
D		-			
R		-			
T		-		RESULTATS 2021	- 262 207,26

Orientations budgétaires 2022

- Concrétiser la vente du premier lot et renforcer la communication autour de la vente des terrains restants.

Zones d'activités

Ce budget regroupe la comptabilité de la zone d'activités Bernard Moulinet et son extension à Montpon-Ménéstérol ainsi que les zones industrielles et artisanales des communes de Le Pizou et de Moulin Neuf.

Résultat 2021

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultats total
F	2 192 388,66	2 181 013,27	- 11 375,39	463 390,66	452 015,27
I	1 957 714,13	2 090 513,64	132 799,51	- 900 433,97	- 767 634,46
					- 315 619,19
Restes à réaliser 2021					
D			-		
R			-		
T				RESULTATS 2021 -	315 619,19

Orientations budgétaires 2022

- Concrétiser la vente des terrains.

Structure et gestion de la dette

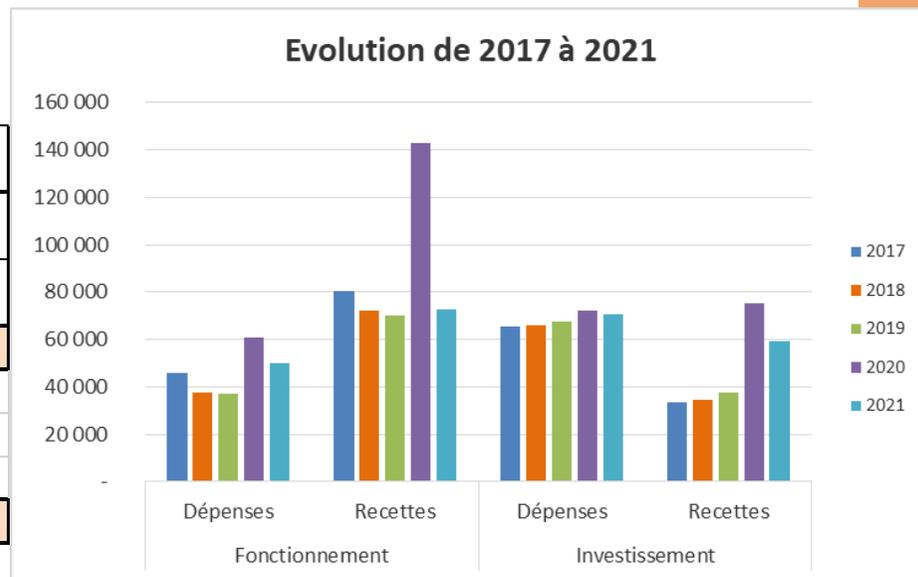
La dette inscrite à ce budget se compose d'un contrat à long terme de 358 400 € souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 15 ans. Il s'éteindra en 2033. Sa classification « Gissler » est A1.

Le CRD au 01/01/2022 est de 282 281,83 €.

Aire d'accueil des Gens du Voyage

Résultat 2021 et évolution du budget de 2017 à 2021

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	49 933,97	52 515,89	2 581,92	20 233,55	22 815,47
I	70 395,44	56 316,01	- 14 079,43	2 843,79	- 11 235,64
					11 579,83
Restes à réaliser 2021					
D		-			
R		150,00			
T		150,00		RESULTATS 2021	11 729,83



Structure et gestion de la dette

La dette inscrite à ce budget se compose d'un contrat à long terme de 392 718,95 € (capital restant dû au moment du transfert) souscrit auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour une durée de 12 ans. Il s'éteindra en 2027. Sa classification « Gissler » est A1. Le CRD au 01/01/2022 est de 204 246,50 €.

Un second emprunt a été souscrit en 2020 pour financer les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'aire suite aux dégradations de 45 000 € pour une durée 8 ans. Le CRD au 01/01/2022 est de 39 561,94 €.

Orientations budgétaires 2022

Il est prévu environ 25 000 € au chapitre 011, 25 000 € au chapitre 012, 2000 € au chapitre 65 et environ 3 500 € au chapitre 66.

L'aide de la CAF étant calculé en fonction du taux de remplissage de l'aire, et considérant les fluctuations de présence sur l'année 2021 ainsi que le prévisionnel 2022, cette aide devrait être stable pour 2022. Elle est estimée à 18 000 environ.

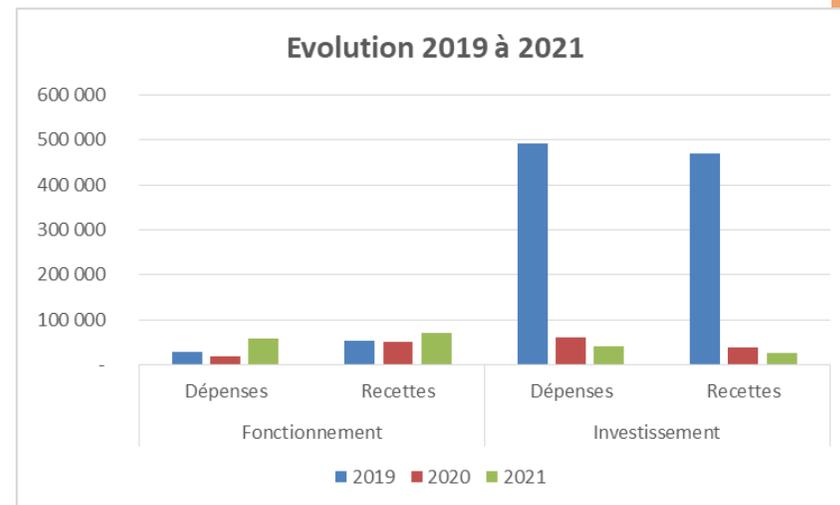
Une subvention du Département est versée chaque année à hauteur de 15 000 € environ.

Une subvention du budget principal devrait également être prévue.

Atelier de la Réussite

Résultat 2021 et évolution du budget de 2019 à 2021

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	57 142,56	61 739,59	4 597,03	9 637,91	14 234,94
I	18 906,16	26 905,71	7 999,55	- 21 309,71	- 13 310,16
					924,78
Restes à réaliser 2021					
D	/				
R	/				
T		-		RESULTATS 2021	924,78



Orientations budgétaires 2022

Globalement, ce budget devrait être diminué en 2022.

Avec l'installation de la Maison France Services dans ces locaux, les activités de locations de bureaux et de co-working vont prendre fin.

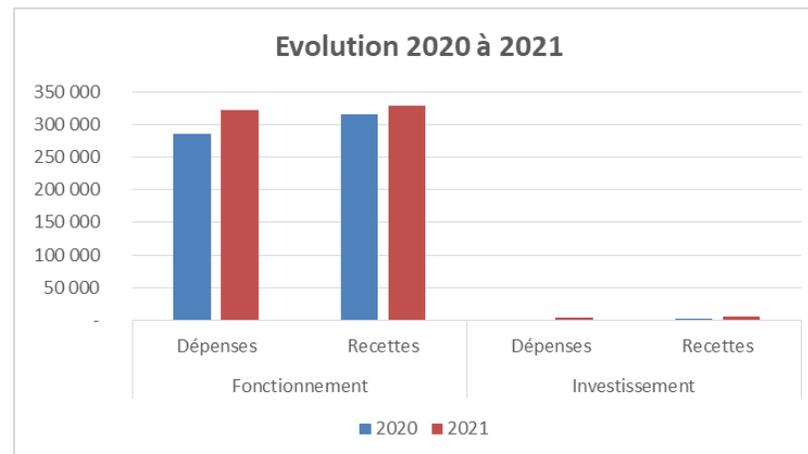
Seule la location des ateliers en rez-de-chaussée devrait perdurer.

Crèche de Montpon-Ménéstérol

Ce budget annexe a été créé au 1^{er} janvier 2020.

Il a pour objet le fonctionnement de la structure de la crèche de Montpon-Ménéstérol.

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	321 967,82	300 260,90	- 21 706,92	28 997,22	7 290,30
I	4 114,44	2 239,00	- 1 875,44	2 670,40	794,96
					8 085,26
Restes à réaliser 2021					
D		11 515,56			
R		14 754,00			
T		3 238,44		RESULTATS 2021	11 323,70



Orientations budgétaires 2022

Il est prévu environ 32 000 € au chapitre 011 (charges à caractère général) et 330 000 € au chapitre 012 (personnel).

Les aides de la CAF et de la MSA sont estimées à 185 000 €, les participations des familles à 40 000 €. Il sera donc nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal.

Ce budget n'affiche pas de dette.

En investissement, il va être étudié l'installation de nouveaux stores.